



L'AJOUT Municipal

Avec le printemps, c'est le retour...

- de la distribution de plants d'arbres
- des activités estivales si possible
- de la collecte des résidus verts
- de l'écocentre municipal



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

2873, rue Laflèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0

Tél. : 819 268-2026 | Téléc. : 819 268-2890 | municipalite@saint-paulin.ca

www.saint-paulin.ca 



CONSEIL MUNICIPAL
PROCHAINES SÉANCES ORDINAIRES

Mercredi, le 5 mai 2021
Mercredi, le 2 juin 2021

SOMMAIRE

Remerciements à Laurence Requilé.....	p. 2
Distribution de plants d'arbres.....	p. 3
Maski s'ramasse.....	p. 3
O.T.J. - Programmation des activités.....	p. 4
Problème d'érosion.....	p. 5
Utilisation de l'eau potable.....	p. 8
Les séances de notre Conseil municipal.....	p. 9
Bibliothèque municipale.....	p. 25
Club FADOQ <i>Joie de Vivre</i>	p. 26
Maison de Jeunes «Au Bout du Monde».....	p. 28
La page des capsules ponctuelles.....	p. 29
Calendrier des collectes.....	p. 30
Écocentre municipal.....	p. 31



Source: facebook.com

Remerciements

Considérant que madame Laurence Requilé, a remis le 8 mars 2021, sa démission, comme conseillère au siège # 4, de la Municipalité de Saint-Paulin;

Pour ce motif, il est proposé par monsieur le maire Claude Frappier, appuyé et il est résolu de remercier et de féliciter madame Laurence Requilé, pour tout le travail qu'elle a accompli, comme conseillère de la Municipalité de Saint-Paulin, depuis novembre 2013.

Au cours de ces sept années, vous avez mis toute votre énergie, tout votre savoir, toutes vos convictions, etc. pour bien servir les citoyennes et les citoyens de Saint-Paulin et pour qu'ils protègent et vivent, dans un environnement, le plus sain possible.

Merci, Madame Requilé!

L'AJOUT Bulletin municipal bimestriel de Saint-Paulin
Août - Octobre - Décembre - Février - Avril - Juin
Municipal PROCHAINE DATE DE TOMBÉE :
24 MAI 2021

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021.



DISTRIBUTION DE PLANTS D'ARBRES À LA POPULATION

... de retour cette année !

Lundi, 24 mai 2021, de 9 h à 11 h 30

Stationnement - Centre multiservice Réal-U.-Guimond

En collaboration avec :



Veuillez prendre note que
la distribution devra s'effectuer
dans le respect des consignes
sanitaires en vigueur

Les plants d'arbres sont
fournis gratuitement par :

Québec 

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

MASKI S'RAMASSE

Collecte de déchets communautaire

**Joignez-vous à une activité de ramassage
de déchets pour le Jour de la Terre**

22 au **25** avril 2021

*Contribuez à garder
votre milieu de vie propre !*

Comité citoyen
carbon neutre
MRC de Maskinongé



Saint-Paulin : on passe à l'action !

Nettoyez la rue et
les fossés près de
votre maison !

Des élus municipaux
s'affaireront au cœur du village
le 24 avril de 9 h à 12 h,
pourquoi ne pas se joindre à eux ?

Prenez des photos de
votre récolte et faites-
nous les parvenir !



PROGRAMMATION DES ACTIVITÉS 2021

Bien que la situation sanitaire demeure incertaine, votre conseil d'administration de l'O.T.J. a préparé la programmation des activités suivantes pour les prochains mois.

- JUIN -

24 juin
Fête nationale du Québec

- JUILLET -

5 juillet
Journée culturelle 5 à 12 ans

- AOÛT -

13 août
Les Perséides / Journée médiévale

- SEPTEMBRE -

Semaine du 7 septembre
Distribution des guimauves

- OCTOBRE -

2 octobre
La «chasse» aux guimauves (Rallye)

9 - 10 octobre
Le Party des guimauves géantes

31 octobre
Fête de l'Halloween

- DÉCEMBRE -

Activités de Noël à déterminer

***Surveillez les prochains numéros
de L'AJout Municipal pour
en apprendre plus !***

Et veuillez prendre note que cette programmation est sujette à des modifications, voire des annulations, suivant l'évolution de la pandémie de COVID-19

O.M.H. Anna-Milot

**L'offre de logements à loyer modique est maintenant gérée par
l'Office municipal d'habitation Anna-Milot.**

**Ce nouvel office a été formé suite au regroupement des anciens offices de
Saint-Paulin, Charette, Saint-Barnabé et Saint-Alexis-des-Monts.**

**Pour des familles ou bien des personnes de 50 ans et plus, vous pouvez déposer votre
demande en tout temps sans devoir attendre qu'il y ait des logements vacants.**

Contactez Mme Danielle D. Villemure au 819 268-2727

PROBLÈME D'ÉROSION

Fréquemment, lorsqu'il pleut, le cours d'eau Rivière-St-Louis gonfle très rapidement, ce qui inonde les concitoyens à proximité et accentue l'érosion des bandes riveraines

CAPSULE #2

PROBLÈME :

Ruissellement trop important

L'augmentation du nombre de constructions fait également augmenter le nombre de surfaces imperméables, comme l'asphalte par exemple. L'eau de pluie ne s'infiltre plus autant dans le sol. Un volume d'eau plus important emprunte donc directement le chemin vers le cours d'eau et le fait gonfler rapidement.

UNE SOLUTION :

L'installation de barils récupérateurs d'eau de pluie sous la sortie d'eau des gouttières

En emmagasinant l'eau de pluie, on diminue le volume liquide qui se rend directement au cours d'eau.

On la relâche plus tard en arrosant la végétation au besoin.



Source: ville.quebec.qc.ca

Petit geste individuel + Petit geste individuel + ... = Une communauté fière et riche

L'ÉTÉ S'EN VIENT...

... ET MILLE ET UN PROJETS MIJOTENT DANS VOTRE TÊTE ?

Vous rappelez-vous que vous devez absolument obtenir les permis nécessaires avant le début des travaux sur votre propriété ?

**Demander à l'avance tous les permis nécessaires...
voilà une façon intelligente de planifier les travaux !**

(Surtout que le service vous est offert sans frais)

Contactez M. Mario Dion, au (819) 268-2026

Il est le technicien à l'aménagement et à l'urbanisme, chez nous à Saint-Paulin !

CONSTRUCTION

REMBLAI

DÉBLAI

RÉNOVATION

MODIFICATION

PISCINE

DÉMOLITION

BANDES RIVERAINES

ET PLUSIEURS AUTRES...

La rivière du Loup
contribue à la beauté de Saint-Paulin

La rivière du Loup
borde la propriété de plusieurs citoyens

La rivière du Loup
offre une source de plaisir en y naviguant



Pour préserver les berges de l'érosion et que la faune et la flore ne soient pas perturbées

Pour que les propriétaires riverains jouissent de leur droit à la quiétude

Pour que les plaisanciers exercent leur droit de circuler sur la rivière en toute sécurité

RÉDUISEZ LA VITESSE DE VOTRE EMBARCATION SUR LA RIVIÈRE

La neige est fondue et les chemins ne sont plus glissants. Avec la « fièvre du printemps » vient souvent l'envie d'appuyer un peu plus sur l'accélérateur.

Toutefois, il demeure important de continuer à respecter les limites de vitesse.

La vitesse excessive, en plus d'être dangereuse pour vous et pour les autres, dégrade la qualité de notre milieu de vie, partout sur le territoire.



Votre numéro civique est-il bien
VISIBLE
depuis la voie publique?

RAPPEL AUX PROPRIÉTAIRES D'UNE INSTALLATION SEPTIQUE

Pour celles et ceux possédant une installation septique, sachez qu'il est de votre devoir de faire parvenir une preuve de vidange de la fosse à la Municipalité, étant donné qu'il est obligatoire de vidanger cette dernière une fois aux 2 ans, pour une résidence permanente, ou bien une fois aux 4 ans, pour une occupation saisonnière.

Vous pouvez venir porter la facture en personne au bureau municipal, nous la faire parvenir par télécopieur au 819 268-2090 ou encore par courriel au urbanisme@saint-paulin.ca



IMPORTANT

La Municipalité souhaite maintenir à jour vos données en place dans son système de communication à des fins municipales et paramunicipales.

Nous demandons votre collaboration en remplissant le formulaire suivant et en nous le retournant soit par la poste au 2873, rue Lafèche, Saint-Paulin (Québec) J0K 3G0, soit par télécopieur au 819 268-2890, soit par courriel à municipalite@saint-paulin.ca ou bien en personne au bureau municipal entre 10 h et 15 h les lundis, mardis, mercredis et vendredis, ou entre 10 h et 20 h les jeudis

Nom du propriétaire ou locataire : _____

Votre adresse postale : _____

Adresse courriel : _____

Numéro de téléphone : _____ cellulaire : _____

Je suis d'accord à ce que la Municipalité utilise mes données comme suit :

Strictement réservé à des fins municipales : courriel téléphone
cellulaire

Aussi pour une chaîne téléphonique, envoi regroupé, etc. :

Tous les autres besoins paramunicipaux, au sens large :

Signé ce _____, Votre signature : _____

Utilisation de l'eau potable en période estivale



Vous arrosez votre jardin, votre pelouse, vos fleurs, etc.? Vous regardez votre entrée d'automobile et elle a besoin d'être nettoyée? Vous devez remplir votre piscine? Généralement, lors de la saison chaude, on peut être amené à vouloir utiliser l'eau potable plus fréquemment... Saviez-vous que le *Règlement no. 233 sur l'utilisation de l'eau potable* prévoit des dispositions que tout un chacun se doit de respecter?

Arrosage de la végétation

Vous pouvez arroser en tout temps si vous utilisez un arrosoir à main

Systèmes d'arrosage automatique

L'arrosage est permis uniquement de 3 h à 6 h le dimanche, le mardi

et le jeudi

Soyez aussi avisés que votre système automatique doit être équipé de certains dispositifs obligatoires

Lavage des véhicules

Le lavage des véhicules est permis hebdomadairement à la condition d'utiliser un seau de lavage et / ou un boyau d'arrosage avec un « pistolet » à fermeture automatique

Entrées et trottoirs

Il est interdit en tout temps d'utiliser de l'eau potable pour laver les entrées d'automobiles et les trottoirs

Boyau de 20 mm max. et Asperseurs amovibles

L'arrosage est permis de 20 h à 22 h

- Lorsque la date est un chiffre pair pour une habitation dont l'adresse est paire
- Lorsque la date est un chiffre impair pour une habitation dont l'adresse est impaire

Patios et murs extérieurs

Le lavage des patios ou des murs extérieurs d'un bâtiment n'est permis qu'à l'aide d'une laveuse à pression

Piscine et spa

Le remplissage d'une piscine ou d'un spa est interdit de 6 h à 20 h

Pour un supplément d'information, les citoyens intéressés peuvent se présenter au bureau municipal pendant les heures d'ouverture afin de prendre connaissance du Règlement no. 233 et / ou en obtenir une copie



Les séances de notre Conseil municipal

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 FÉVRIER 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 20 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 11 janvier 2021, de la séance d'ajournement du 18 janvier 2021 et de la séance extraordinaire du 19 janvier 2021 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière réunion a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Relativement à l'entente de travail du personnel municipal en vigueur, il a été résolu à l'unanimité d'accepter, pour la partie employeur, la lettre d'entente # 4 encadrant **la prise de vacances par le personnel régulier pendant les semaines de vacances de la construction au cours de l'année 2021**.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'**accepter la démission** de M. Mathieu Belle-Isle de son poste de journalier aux travaux publics et de la remercier sincèrement pour le travail accompli.
8. Il a été résolu à l'unanimité de **corriger une erreur de paie** qui s'est produite dans le calcul du salaire du directeur général et secrétaire-trésorier et ce, selon les dispositions de l'entente de travail en vigueur.
9. Dans le cadre de la gestion des documents municipaux, **la destruction de certains documents municipaux**, figurant sur une liste préparée à cette fin, et conformément au calendrier de conservation approuvé par BANQ, a été autorisée.
10. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité fasse l'acquisition du lot 5335421 du Cadastre du Québec, **un petit terrain au coin de la Grande Ligne et du chemin des Trembles qui est apparu suite à la réforme cadastrale**. Le prix d'achat correspondra au montant des taxes municipales et scolaires dues, plus les intérêts et pénalités encourus, à la date de la signature du contrat d'achat. La Municipalité défrayera les frais relatifs à l'exécution de la transaction.
11. Concernant les immeubles sur le territoire de la Municipalité pour lesquels un solde de taxes datant de 2019 est encore impayé, une liste a été préparée relativement au processus de transmission à la MRC de Maskinongé d'immeubles pour **la vente pour non-paiement de taxes**. Il a été résolu à l'unanimité de transférer la liste à la MRC et de lui demander de

procéder à la vente. Les propriétaires concernés ont toutefois toujours l'opportunité d'acquitter les sommes dues pour l'année 2019, plus les autres frais, et ce avant le transfert de la liste à la MRC pour arrêter les procédures.

12. Il a été résolu de déléguer le directeur général, ou la directrice générale adjointe le cas échéant, pour assister à **la vente pour non-paiement des taxes qui doit se faire à la MRC de Maskinongé le 13 mai prochain**, et y représenter la Municipalité pour acquérir en son nom les immeubles pour lesquels il n'y aurait pas preneur.
13. Concernant les différents projets de développement de notre municipalité comme, par exemple, l'avenir de l'église et le développement des terrains de loisirs, et bien qu'à plusieurs reprises les citoyens aient été consultés, le Conseil considère important de sonder à nouveau l'opinion publique compte tenu de l'envergure des attentes exprimées. Ainsi, il a été résolu à l'unanimité de **faire paraître un sondage** à cet effet dans le prochain numéro de L'AJout Municipal et dans les autres médias d'information municipale.
14. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

15. Le **rapport d'activités du service de sécurité incendie pour l'année 2020** a été déposé et adopté à l'unanimité. Une copie sera transmise au ministère de la Sécurité publique ainsi qu'à la MRC de Maskinongé.
16. Étant que le récent rapport d'état des véhicules de service de sécurité incendie le recommande, il a été résolu à l'unanimité de **remplacer les pneus arrière du camion-citerne Ford 1993**; une dépense qui pourrait s'élever jusqu'à 7 000 \$.
17. Considérant que **les pompiers effectuent bénévolement certaines tâches à la caserne durant la saison froide**, il a été résolu à l'unanimité de verser une compensation de 1 200 \$ à l'*Association des pompiers de Saint-Paulin*.
18. En information pour le secteur de la sécurité publique, la conseillère répondante, madame Claire Boucher, a donné l'information à l'effet que monsieur Pierre-Édouard Houde, gestionnaire en sécurité incendie de la MRC de Maskinongé, a quitté ses fonctions le 31 décembre 2020.

Transport

19. En plus d'engager la Municipalité à respecter les différentes modalités relatives au versement de l'aide financière du **Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023**, il a été résolu à l'unanimité d'autoriser la transmission, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, de la version no. 3 de la programmation des travaux, sur laquelle figure la réfection du chemin du Grand-Rang.
20. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter les frais minimum exigés par *Hydro-Québec* pour le **raccordement des deux (2) luminaires prévus sur le chemin des Trembles**, soit 1 860 \$ chacun.
21. Concernant **la circulation du transport lourd sur la Grande Ligne**, il a été résolu à l'unanimité de demander officiellement à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton une

rencontre afin de trouver une solution à ce problème pour lequel nous cherchons des solutions.

22. En information, le maire monsieur Claude Frappier a mentionné l'infolettre d'*Hydro-Québec* concernant les travaux à réaliser pour l'été 2021 (les luminaires du chemin des Trembles en ce qui nous concerne) et le rapport final du contrôle de la qualité des matériaux concernant le remplacement de ponceaux sur la rue Brodeur. Selon ce rapport, des résultats seraient non conformes. Des démarches seront faites auprès de l'ingénieur, le cas échéant, ou auprès de l'entrepreneur.

Hygiène du milieu

23. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du ***Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.***
24. Étant donné que la Municipalité et le ministère de l'Environnement ont convenu de travailler ensemble afin que **l'exploitation de l'écocentre municipal** se fasse dans le respect des exigences légales, il a été résolu à l'unanimité de réitérer au Ministère que la Municipalité veut prendre les mesures requises suite à la réception d'un avis de non-conformité, et que le Conseil souhaite que la Municipalité soit accompagnée dans cette démarche par le Ministère au cours du printemps 2021, afin de s'assurer que les mesures envisagées répondent aux exigences légales.
25. Étant donné qu'à l'heure actuelle la Municipalité n'est pas couverte pour les dommages occasionnés à des tiers en cas de rupture du barrage à Hunterstown, il a été résolu à l'unanimité de poursuivre les démarches en cours afin d'**établir les risques réels du barrage à la satisfaction de l'assureur.**
26. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de service de l'*Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche (OBVRLY)* afin que soit exécutée **l'analyse requise sur la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Municipalité.** Les coûts relatifs sont établis à un taux horaire de 50 \$, jusqu'à concurrence de 13 000 \$, auxquels s'ajoute un montant forfaitaire de 6 020 \$, taxes en sus, pour couvrir les honoraires professionnels en hydrogéologie.
27. En lien avec le point précédent, il a été résolu à l'unanimité de demander au ministère de l'Environnement de reconnaître l'admissibilité de la Municipalité pour une aide financière du ***Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP).***
28. En information, madame Requilé a mentionné la rencontre de citoyens organisée par la SADC qui a eu lieu le 2 février dernier, elle a invité les citoyens à participer à l'activité Maski se ramasse qui aura lieu les 23 et 24 avril prochains, et elle a fait part de la rencontre que le Conseil a eu avec le service technique de la MRC de Maskinongé pour expliquer le rapport en préparation sur le cours d'eau Rivière-Saint-Louis.

Santé et bien-être des citoyens

29. Le Conseil a été saisi de **deux (2) demandes provenant du CPE Les Services de garde Gribouillis** : un projet d'ajout de 7 places en garderie à Saint-Paulin qui nécessitera des coûts pour effectuer des travaux dans les locaux utilisés par le CPE, lesquels appartiennent à la

Municipalité, et une demande de diminution de loyer de 2 000 \$ annuellement. Il a été résolu à l'unanimité de répondre que le Conseil croit au projet d'ajout de places en garderie et entend y collaborer avec le CPE. Cependant, le Conseil ne peut accepter la demande de diminution de loyer.

30. Le conseiller répondant du secteur, monsieur Mario Lessard, a signifié que la demande de financement pour le projet d'îlots de végétaux comestibles a été acceptée. Afin de réaliser le projet, un comité de citoyens est en formation; les personnes intéressées peuvent donner leur nom à la Municipalité.

Aménagement, urbanisme et zonage

31. **Quatre (4) projets de règlement de modification de la réglementation d'aménagement et d'urbanisme en vigueur** ont été adoptés conformément à la procédure légale.
32. Dans le but de réduire les démarches et les délais administratifs, il a été résolu à l'unanimité de **demander à la MRC de Maskinongé de modifier son schéma d'aménagement** de sorte que la profondeur minimale d'un terrain, dans la bande de 100 mètres d'un cours d'eau, ne s'applique seulement qu'au terrain riverain.
33. Suite à des demandes particulières de monsieur Louis Lessard et / ou de ses partenaires, il a notamment été résolu à l'unanimité de répondre qu'**il n'y aura pas d'intervention municipale pour limiter l'établissement ou l'amélioration d'entreprises agricoles** si le tout est fait selon les procédures réglementaires. Également, le Conseil est toujours disposé à appuyer le projet *Les Fermes de la Rotonde* et à collaborer dans la mesure du possible avec les personnes concernées. Finalement, concernant un projet de construction d'hébergement inusité sur un terrain de la *Ferme du Canton*, le Conseil n'est pas contre le projet même s'il juge que les autorisations nécessaires, d'autres instances concernées, seront difficiles à obtenir.
34. Le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à souligner.

Culture et loisirs

35. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter la précision administrative à l'effet que le *Réseau Biblio CQLM* devra demeurer légalement propriétaire de **la chute à livres de notre bibliothèque municipale**.
36. Le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à souligner.

Autres sujets

37. Un courriel de monsieur Gabriel Sicotte a été reçu pour la parole au public. Il y fait la demande que soit dégagé le trottoir sur la rue Laflèche, entre la rue Matteau et la rue Lottinville, du côté du CLSC. Il a été répondu que pour augmenter la sécurité des piétons, la Municipalité procède régulièrement, au besoin, à l'élargissement des rues en question, seulement du côté où il n'y a pas de poteaux. La Municipalité n'a pas le personnel, ni l'équipement nécessaire, pour déneiger tous les trottoirs de son territoire.

38. Par vote unanime, la séance a été levée à 20 h 50.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2021

1. La séance a été ouverte à 19 h 50 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance a été enregistrée et elle sera disponible sur le site Internet de la Municipalité. La séance extraordinaire a été dûment convoquée.
2. L'adhésion de la Municipalité à la nouvelle *Entente régionale d'entraide pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération*, avec les autres municipalités de la MRC, a été résolue à l'unanimité.
3. Le point concernant la voirie, l'amélioration du réseau routier, figurant à l'ordre du jour, a été annulé.
4. Le CPE *Les Services de Garde Gribouillis* s'est vu accordé **sept (7) places additionnelles pour l'installation de Saint-Paulin**, ce qui nécessitera des travaux d'aménagement à l'Édifice municipal J.A.E.-Laflèche qui l'abrite. L'évaluation des coûts relatifs dépasse 200 000 \$. Considérant qu'une aide financière a été octroyée au CPE et que la Municipalité est disposée à aider pour la réalisation du projet malgré sa situation financière actuelle très limitée, il a été résolu à l'unanimité de solliciter le député provincial, M. Simon Allaire, pour une aide financière pour la réalisation des travaux, et du démarchage auprès de ses collègues du Conseil des ministres.
5. Avis de motion a été donné à l'effet que le Règlement no. 275 constituant la première modification du Règlement de zonage révisé no. 252, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.
6. Avis de motion a été donné à l'effet que le Règlement no. 276 constituant la première modification du plan d'urbanisme révisé no. 251, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.
7. Avis de motion a été donné à l'effet que le Règlement no. 277 constituant la première modification du règlement de lotissement révisé no. 253, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.
8. Avis de motion a été donné à l'effet que le Règlement no. 278 constituant la première modification du règlement administratif révisé no. 255, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance.
9. Aucune communication écrite n'a été reçue par le Conseil en guise de parole au public.
10. Par vote unanime, la séance extraordinaire a été levée à 19 h 55.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021

Administration générale

1. La séance a été ouverte à 20 h 30 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Monsieur le conseiller Jacques Frappier est absent.

2. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
3. Le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2021 et celui de la séance extraordinaire du 25 février 2021 ont été adoptés à l'unanimité.
4. Un relevé de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire a été déposé.
5. Les comptes courants ont été déposés, approuvés et autorisés à l'unanimité.
6. Dans le cadre de la gestion des documents municipaux, **la destruction de certains documents municipaux**, figurant sur une liste préparée à cette fin, et conformément au calendrier de conservation approuvé par BANQ, a été autorisée.
7. Suite à une inspection effectuée par un conseiller en gestion des risques, sécurité incendie et des lieux de **la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ), l'assureur de la Municipalité**, il a été résolu à l'unanimité de faire en sorte que soient apportées les mesures correctives recommandées dans nos différentes installations.
8. Dans le secteur de l'administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

9. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur la sécurité publique.
10. En information, la conseillère répondante du secteur, madame Claire Boucher, a mentionné trois points d'information. En premier lieu, à partir du 1er avril 2021, le Code de la sécurité routière permettra à un pompier, répondant à l'appel d'urgence d'un service de sécurité incendie, d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule autre qu'un véhicule d'urgence. La décision de permettre l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers revient à la municipalité qui les emploie.

Ensuite, le Conseil de la Municipalité de Sainte-Ursule a accepté que ses pompiers soient rémunérés l'équivalent d'un minimum de trois (3) heures lors d'un incendie ou d'une fausse alarme sur son territoire et lors d'une intervention d'entraide sur le territoire d'une autre municipalité selon l'entente en vigueur.

Finalement, le service de sécurité incendie de Saint-Paulin est présentement en période de recrutement pour sa brigade et les personnes intéressées doivent s'adresser au directeur du service.

Transport

11. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur du transport.
12. En information, le maire, monsieur Claude Frappier, a signalé que le ministère des Transports devrait tenir prochainement une rencontre concernant le remplacement du pont Allard (sur la rivière du Loup à la limite entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts) avec toutes les parties concernées ainsi que le député. Il sera question de la problématique du chemin du Bout-du-Monde lors de cette rencontre.

Hygiène du milieu

13. **Une lettre de madame Céline Picard et de monsieur Yves Roux** a été déposée, laquelle allègue une problématique découlant des travaux d'infrastructures réalisés sur le chemin du Lac-Bergeron, en front de la propriété sise au 3700, chemin du Lac-Bergeron, a été déposée. Ce sujet sera traité lors de la séance d'ajournement du 11 mars 2021.
14. Dans le cadre du **plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé**, un portrait de la situation a été réalisé à l'automne 2020 à l'aide de données géomatiques existantes. Cependant, la MRC accepte de recevoir les demandes d'aide financière minimales de 2 000 \$ afin que soit réalisée la caractérisation plus précise de certains secteurs et ce, directement sur place. Des secteurs de Saint-Paulin ont été ciblés, dont certains se trouvent sur des terrains privés. Il a été résolu à l'unanimité de rencontrer les propriétaires concernés pour savoir s'ils pouvaient être favorables à participer à cette caractérisation conjointement avec la Municipalité.
15. Il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de la firme *Écho-Tech H20*, de Joliette, pour un montant forfaitaire de 1 900 \$ admissible à une réduction de 15 % si l'offre est acceptée avant le 15 avril 2021, et ce pour **faire mesurer l'accumulation de boues dans les étangs aérés de la Municipalité**.
16. La demande de participation au *Programme de Reboisement Social* de l'organisation *Arbre-Évolution*, sera traitée lors de la séance d'ajournement du 11 mars 2021.
17. Il a été résolu à l'unanimité d'enlever la bande de gazon qui se trouve en avant du Centre multiservice Réal-U.-Guimond, entre la bâtisse et le stationnement, et de **procéder à une plantation d'espèces d'arbustes qui attirent des papillons**.
18. Il a été résolu à l'unanimité de suivre **la recommandation du ministère de l'Environnement, faite aux municipalités** (surtout celles approvisionnées en eau souterraine), à l'effet de faire analyser l'eau de notre réseau de distribution d'eau potable pour le taux de manganèse. Deux (2) échantillons seront prélevés et les frais d'analyse, auprès de la firme *Eurofins | Environnex*, sont de 33 \$ par échantillon.
19. En information, la conseillère répondante du secteur, madame Laurence Requilé, a mentionné les six (6) points suivants :
 - le courriel d'un chargé de projet chez *Nordikeau* en réponse à nos interrogations sur le volume de boues mesurées en 2020 dans nos étangs aérés compte tenu la vidange des étangs qui a été réalisée en 2019;
 - le courriel de l'inspectrice secteur municipal, CCEQ Mauricie au ministère de l'Environnement, en réponse à notre résolution concernant la conformité de notre écocentre municipal;
 - les informations concernant la boîte Zéro Déchets relativement à la récupération des masques jetables;
 - le dépôt de la note technique du service technique de la MRC concernant le rapport d'analyse hydraulique du cours d'eau Rivière-Saint-Louis;
 - elle a invité les citoyens à participer à l'activité *Maski se ramasse*, laquelle aura lieu au mois d'avril.

Santé et bien-être des citoyens

20. Dans la mesure que la même autorisation soit donnée par le ministère des Transports et par la Sûreté du Québec, il est résolu à l'unanimité d'**autoriser la Maison de Jeunes Au Bout du Monde à tenir un barrage routier au 4-coins** le 25 juillet 2021, comme activité de financement.
21. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin appuie **la campagne Vers des collectivités durables** du *Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes* (Postes Canada).
22. Concernant le **programme d'entretien préventif du réseau avertisseur d'incendie pour l'Édifice municipal J.A.E.-Laflèche**, il a été résolu à l'unanimité que, pour un montant de 349 \$ taxes en sus, la soumission de la firme Technic Alarme de Trois-Rivières soit acceptée.
23. En information, le conseiller responsable du secteur, monsieur Mario Lessard, a donné les 2 informations suivantes :
 - le courriel de l'*Office des personnes handicapées du Québec* relatant les défis des déplacements des personnes handicapées vers les sites de vaccination contre la COVID-19;
 - le 11 mars prochain, se tiendra une rencontre concernant le chauffage à l'église.

Aménagement, urbanisme et zonage

24. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du **second projet de Règlement no. 275** constituant la première modification du **Règlement de zonage révisé no. 252**, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
25. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du Règlement no. 276 constituant la première modification du **plan d'urbanisme révisé no. 251**, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
26. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du Règlement no. 277 constituant la première modification du **Règlement de lotissement révisé no. 253**, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
27. Après que le secrétaire-trésorier eût donné les grandes lignes du Règlement no. 278 constituant la première modification du **Règlement administratif révisé no. 255**, il a été résolu à l'unanimité de procéder à son adoption.
28. Le conseiller répondant du secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'autre information à transmettre.

Culture et loisirs

29. Il n'y avait pas d'information à transmettre dans le secteur de la culture et des loisirs.

Autres sujets

30. Bien que la séance se tenait à huis clos, les citoyens étaient invités à transmettre par écrit leurs questions et commentaires à l'attention du Conseil. Deux courriels ont été reçus :
 - Monsieur Ian Renière a signalé qu'il souhaiterait acquérir le terrain municipal du 2391,

chemin de la Belle-Montagne et ce, au prix de l'évaluation municipale;

- Monsieur Sylvain Perron, président de l'O.T.J., a fait part d'un programme de subvention du MTQ pour la mise en place d'un service de vélos en libre-service.
31. En fin de séance, **madame la conseillère Laurence Requilé a signalé son intention de démissionner** et les autres membres du Conseil lui ont suggéré de reconsidérer son intention. Elle n'a pas remis sa lettre de démission durant la séance.
 32. À 21 h, la séance a été ajournée au jeudi 11 mars à 20 h.

SÉANCES D'AJOURNEMENT DU 11 MARS 2021

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 3 mars dernier, a été ouverte à 20 h 55 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
Étant donné que le Conseil recevait des personnes invitées pour présenter un dossier particulier, et que la présentation ne se serait pas terminée à l'intérieur du délai requis pour l'ouverture de la séance, le Conseil a ouvert la séance pour l'ajourner de nouveau à 21 h 30.
2. Alors que le Conseil était en mesure de procéder à ses délibérations, la séance a été ouverte à 22 h.
3. L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.
4. Suite au dépôt de **la lettre de démission de la conseillère madame Laurence Requilé**, la vacance du siège # 4 a été constatée.
5. Tel que permis par la Loi dans le présent contexte, il a été résolu à l'unanimité de **ne pas tenir d'élection partielle pour combler le siège vacant**. Le poste sera donc comblé lors de l'élection municipale générale du 7 novembre 2021.
6. La nomination d'un représentant de la Municipalité sur **le comité Municipalité Carboneutre de la SADC** a été reporté à une prochaine séance.
7. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser et de désigner le maire, monsieur Claude Frappier, à **célébrer des mariages ou des unions civiles** pour le compte de la Municipalité et ce, selon les modalités requises.
8. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

9. Étant donné que des modifications seront apportées au texte de **la nouvelle entente régionale pour les interventions nécessitant les pinces de désincarcération**, il a été résolu à l'unanimité d'abroger la résolution sur ce sujet, adoptée lors de la séance extraordinaire du 25 février dernier. Une nouvelle résolution devra être adoptée lorsque le texte officiel de la nouvelle entente sera établi.

10. En information, la conseillère répondante du secteur, madame Claire Boucher, a signalé que dans la démarche de regroupement des Services de sécurité incendie de la MRC de Maskinongé, une visioconférence se tiendra le 15 mars prochain pour permettre une assemblée des partenaires.

Transport

11. Il a été résolu à l'unanimité d'autoriser le journalier aux travaux publics, monsieur Alexis Samson, à suivre **la formation sur l'abattage d'arbres** qui est organisée par la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé. Le montant relatif de 405 \$ sera défrayé par la Municipalité et les autres frais relatifs occasionnés à l'employé lui seront remboursés.
12. Considérant que, suite aux doléances que le Conseil a exprimées à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton concernant **la circulation sur la Grande Ligne de véhicules lourds** en provenance d'une carrière / sablière située sur son territoire, lesquelles ont été rejetées pour toute réponse, il a été résolu à l'unanimité de répondre fermement que la Municipalité de Saint-Paulin favorise une solution consistant à interdire le transport lourd sur la partie municipale de la Grande Ligne, et pour laquelle elle demande l'appui du Conseil de Saint-Élie-de-Caxton; le transport lourd demeurerait permis sur le territoire voisin du nôtre pour que l'exploitant de la carrière / sablière puisse continuer ses activités.
À défaut de recevoir l'appui demandé, la Municipalité de Saint-Paulin entreprendra, comme la Loi le lui permet, les mesures nécessaires afin d'obtenir un partage équitable des redevances d'exploitation qui sont versées à Saint-Élie-de-Caxton par l'exploitant de la carrière / sablière.
13. En information, des documents ont été remis aux élus concernant, d'une part, la refonte de la Loi sur les véhicules hors route et, d'autre part, les passages piétons à l'intersection des rues Laflèche et Lottinville et le marquage dans la courbe du rang Beauvallon (route 349).

Hygiène du milieu

14. Le dossier relatif à une lettre de réclamation de madame Céline Picard et de monsieur Yves Roux, du secteur du Lac-Bergeron, a été reporté à une prochaine séance.
15. Dans le dossier du **plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé**, les propriétaires concernés ayant été rencontrés, il a été résolu à l'unanimité de faire parvenir un avis d'intention à la MRC de Maskinongé afin d'être admissible à l'aide financière qu'elle rend disponible et ce, pour faire caractériser les milieux humides dans trois (3) secteurs constitués de terrains privés sur le territoire de la Municipalité.
16. La Municipalité de Saint-Paulin souhaitait participer au *Programme de reboisement social* de l'organisme *Arbre-Évolution*. Mais, pour pouvoir participer à ce programme, il est requis de planter un minimum de 150 arbres sur des terrains publics, ce qui s'avère ne pas être possible après avoir passé en revue tous les sites visés. Il a été ainsi résolu de renoncer à ce programme, mais de **s'engager à planter des arbres sur des terrains municipaux** si des plants d'arbres sont donnés cette année, comme habituellement durant le *Mois de l'Arbre et des Forêts*.
17. Aucune information supplémentaire n'a été donnée.

Santé et bien-être des citoyens

18. Les délibérations sur le dossier des immeubles acquis de la fabrique ont été reportées à une prochaine séance.
19. Sous la supervision de la direction générale, les dépenses nécessaires à la réalisation du **projet d'îlots de végétaux comestibles** ont été autorisées.
20. Le conseiller répondant pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, monsieur Mario Lessard, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Aménagement, urbanisme et zonage

21. Aucun sujet n'était à traiter pour décision et le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Culture et loisirs

22. Aucun sujet n'était à traiter pour décision et le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, a signalé que le président de l'O.T.J., monsieur Sylvain Perron, viendra expliquer au Conseil un programme de subvention du MTQ pour des vélos en libre-service, lors d'une réunion de travail au mois d'avril.

Autres sujets

23. La séance ayant lieu à huis clos, il n'y a pas eu de parole au public. Par contre, deux courriels de monsieur Vincent Jonckea, et un téléphone de madame Monique Bourdon, au sujet de la circulation des véhicules lourds sur la Grande Ligne ont été reçus. Pour leur répondre, une copie conforme de la décision prise au point 12 leur sera transmise.
24. Par vote unanime, à 22 h 16, la séance a été ajournée au 18 mars 2021, à 20 h.

SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 MARS 2021

Administration générale

1. La séance, qui avait été ajournée le 11 mars dernier, a été ouverte à 20 h 18 et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. Après avoir adopté l'ordre du jour à l'unanimité, le Conseil a adopté unanimement une résolution de remerciements à madame Laurence Requilé pour tout le travail qu'elle a accompli comme conseillère municipale depuis novembre 2013.
3. Dans le dossier de la demande d'achat de terrains que monsieur Ian Renière a déposée, laquelle concerne **deux lots en bordure de la rivière du Loup, sur le chemin de la Belle-Montagne**, il a été résolu à l'unanimité d'informer le demandeur que la Municipalité pourrait être ouverte à

vendre ces terrains dont elle n'avait initialement pas l'intention de se départir, que devrait être aussi considérée la même demande qui a déjà été déposée par une autre personne par le passé, et que les conditions de vente qui pourraient être exigées seront étudiées.

4. En considérant que le **poste de journalier aux travaux publics** est demeuré vacant suite à sa démission volontaire, et que monsieur Mathieu Belle-Isle a manifesté son intérêt à être réembauché pour ce même poste, il a été résolu à l'unanimité de procéder à sa réembauche car sa prestation de travail a été satisfaisante. Il est entendu que sa réembauche est considérée complètement comme un nouvel emploi.
5. Étant donné la réembauche de monsieur Mathieu Belle-Isle, il a été résolu à l'unanimité de l'autoriser à suivre la **formation sur l'abattage d'arbres** qui est organisée par la Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé; une dépense de 405 \$ plus les autres frais occasionnés à l'employé s'il y a lieu.
6. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

7. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de la sécurité publique. En information, la conseillère répondante, madame Claire Boucher, a signalé qu'elle avait demandé au directeur du service de sécurité incendie de consulter les membres de la brigade au sujet de l'utilisation du feu vert clignotant, lequel usage leur sera permis incessamment. D'un commun accord, les membres de la brigade n'en voient pas les avantages. Le dossier est donc clos.

Transport

8. Il a été résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Paulin achète, conjointement avec la Municipalité de Charette et la Municipalité de Saint-Barnabé, **une machine à peinture LineLazer** au prix de 6 150 \$, taxes en sus. Le dossier est piloté par Charette.
9. En information, monsieur le maire Claude Frappier a signalé que la résolution adoptée lors de la dernière assemblée, relativement à la circulation de véhicules lourds sur la Grande Ligne en provenance du territoire voisin, a été livrée directement à la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton.

Hygiène du milieu

10. Pour poursuivre le dossier de l'élaboration du **Plan directeur de l'eau de notre municipalité**, ce qui se fait en partenariat avec l'*Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche* (OBVRLY), il a été résolu à l'unanimité de nommer l'inspecteur municipal comme représentant de la Municipalité dans le cadre des rencontres prévues à cet effet, que ces dernières se tiennent en semaine, de jour, et de faire en sorte que les élus municipaux qui le souhaitent y assistent, et finalement que le directeur général et le technicien en aménagement et en urbanisme y assistent également.
11. Pour poursuivre les démarches en cours avec la SADC de la MRC de Maskinongé sur le **comité municipalité carboneutre**, il a été résolu à l'unanimité de nommer le directeur général comme représentant de la Municipalité à cet effet, et de nommer le préposé au soutien communautaire comme substitut.

12. En hygiène du milieu, il n’y avait pas d’information supplémentaire à transmettre.

Santé et bien-être des citoyens

13. La Municipalité souhaite apporter **des modifications au système de chauffage centralisé de l’église afin d’améliorer son efficacité énergétique**. À cet effet, le Conseil souhaite présenter une demande d’aide financière au programme *Éco Performance* d’ici le 31 mars prochain. Pour ce faire, il a été résolu à l’unanimité d’accepter l’offre de services soumise par la firme *Multi-Énergie Best inc.*, de Trois-Rivières, laquelle offre est structurée en 16 étapes menant à la préparation et à la présentation de la demande d’aide financière en question et ce, pour des honoraires de 5 000 \$, taxes en sus.
14. D’autre part, en lien avec le mandat octroyé à la firme *Multi-Énergie Best inc.*, il a été résolu à l’unanimité que la Municipalité présente **une demande d’aide financière au programme *Éco Performance***, de nommer le directeur général comme représentant administratif vis-à-vis le ministère de l’Énergie et des Ressources naturelles et de nommer l’ingénieur de la firme comme représentant technique.
15. Le conseiller répondant pour le secteur de la santé et du bien-être des citoyens, monsieur Mario Lessard, n’avait pas d’information supplémentaire à donner.

Aménagement, urbanisme et zonage

16. **La Municipalité est sollicitée par Tourisme Maskinongé afin qu’elle accepte que des véhicules récréatifs puissent se stationner sur des terrains publics pour une nuitée**. À cet égard, il a été résolu à l’unanimité que le Conseil souhaite que les propriétaires de véhicules récréatifs favorisent le *Camping Belle-Montagne* en priorité, mais cependant, que le stationnement des véhicules récréatifs pour une nuitée soit autorisé dans le stationnement du Centre multiservice Réal-U.-Guimond et dans le stationnement de l’église.
17. Le rapport sur la compilation des réponses au sondage du mois de février dernier a été déposé.
18. Le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n’avait pas d’information supplémentaire à donner.

Culture et loisirs

19. Aucun sujet n’était à traiter pour décision et le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, a donné un résumé de l’assemblée du conseil d’administration de l’O.T.J. tenue le 16 mars dernier.

Autres sujets

20. La séance ayant lieu à huis clos, et aucune demande ou question écrite n’ayant été reçue, il n’y a pas eu de parole au public.
21. Par vote unanime, à 20 h 30, la séance a été levée.

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 29 MARS 2021

Administration générale

1. La séance extraordinaire, qui a été dûment convoquée par le directeur général et secrétaire-trésorier, a été ouverte à 20 h et se déroule en présentiel, mais en l'absence de public en raison de la situation sanitaire en vigueur. La séance est enregistrée et sera mise en ligne sur le site Internet de la Municipalité. Tous les élus sont présents.
2. Chacun des élus ayant renoncé à l'avis de convocation, l'ordre du jour a été adopté à l'unanimité et ce, après y avoir ajouté un point relativement à une demande de soumission publique pour l'entretien des chemins en hiver.
3. En administration générale, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Sécurité publique

4. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de la sécurité publique et la conseillère répondante, madame Claire Boucher, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Transport

5. Le pont d'Allard permet à la route provinciale 349 de franchir la rivière du Loup à la limite entre Saint-Paulin et Saint-Alexis-des-Monts; depuis que le ministère des Transports a émis une limitation de poids des véhicules pouvant y circuler, **les camions transportant du bois doivent emprunter un détour qui les fait emprunter le chemin du Bout-du-Monde** et le détériore rapidement par la même occasion. À cet effet, et puisque dans le contexte le chemin municipal est devenu un chemin à double vocation au sens du programme d'aide à la voirie locale du Ministère, il a conséquemment été résolu à l'unanimité de lui demander une aide financière et ce, pour une longueur de 2,09 km à compenser.
6. En tenant compte de l'offre de services de la firme *Génicité* qui avait acceptée en septembre 2018 concernant la fourniture de services professionnels d'ingénierie, notamment pour **la réfection du chemin du Bout-du-Monde**, et tenant compte aussi que certains travaux établis par la planification prévue alors ont déjà été réalisés, il a été résolu à l'unanimité d'octroyer le mandat à *Génicité* de remettre à jour et de compléter la partie du dossier concernant le chemin du Bout-du-Monde, de procéder à la demande de subvention au ministère des Transports concernant la double vocation de ce chemin municipal et ce, pour être en mesure d'aller en appels d'offres pour réaliser les travaux nécessaires à cet endroit. Les frais relatifs à ce mandat sont 5 900 \$, plus 1 500 \$ s'il est requis de gérer l'appel d'offres; les taxes applicables sont en sus.
7. Concernant **l'achat conjoint d'une traceuse de ligne avec la Municipalité de Charette et la Municipalité de Saint-Barnabé**, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'entente intermunicipale proposée quant au partage des frais d'acquisition et des dépenses d'entretien et les autorisations nécessaires pour la signer ont été données.
8. Il a été résolu à l'unanimité de mandater *H.P. Terrassement*, de Saint-Tite, afin que soit effectué **le balayage mécanique des rues des périmètres urbains de la Municipalité**, et ce en même

temps et au même taux horaire que pour la Municipalité de Charette et la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, soit 115 \$, taxes en sus.

9. Étant donné que **le contrat en vigueur pour l'entretien des chemins en hiver se termine avec la saison hivernale 2020-2021**, il a été résolu à l'unanimité qu'un appel d'offres public soit effectué afin d'obtenir des soumissions à cet effet en fonction des différentes options proposées soit une saison, trois saisons, cinq saisons ou une saison avec tacite reconduction.
10. Pour le secteur du transport, il n'y avait pas d'information supplémentaire à donner.

Hygiène du milieu

11. Comme il a été convenu, l'*Organisme de bassins versants des rivières du Loup et des Yamachiche* (OBVRLY) tiendra une rencontre par visioconférence, le 9 avril prochain, pour l'élaboration du plan directeur de l'eau municipal.
12. Puisque le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs offrira gratuitement des plants d'arbres de nouveau cette année, lesquels seront disponibles par l'intermédiaire de l'*Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice*, il a été résolu à l'unanimité de effectuer une demande pour en obtenir et ce, afin de tenir **une distribution de plants d'arbres à la population** dans le cadre du mois de mai, le *Mois de l'arbre et des forêts*. Parallèlement, le projet municipal implique qu'une certaine quantité de ces plants soit affectée à **un projet de plantation ciblée sur plusieurs terrains municipaux**, ou autre, et ce dans le même ordre d'idées que le projet *Arbre-Évolution* auquel la Municipalité avait dû renoncer.
13. Dans le dossier de la caractérisation de certains secteurs du territoire en lien avec le plan régional des milieux humides et hydriques de la MRC de Maskinongé, il a été résolu à l'unanimité d'accepter l'offre de services professionnels de la firme *Groupe Synergis* pour **la caractérisation de milieux humides** sur le secteur du développement résidentiel du chemin de la Robine / chemin des Pins, le secteur du développement projeté du chemin des Allumettes et le secteur du chemin du Canton-de-la-Rivière. Le coût total de l'opération s'élève à 8 720 \$, taxes en sus.
14. Toujours dans le dossier de **la caractérisation de milieux humides de secteurs du territoire**, et puisque les principaux propriétaires privés concernés avaient déjà été consultés quant à leur participation à cette caractérisation, et qu'ils ont accepté d'y participer en connaissant la répartition des coûts au prorata des montants décrits dans l'offre de services professionnels du *Groupe Synergis*, il a été résolu à l'unanimité d'adopter le mode de partage des coûts proposé. La part de la Municipalité est de 2 000 \$, taxes applicables en sus.
15. Il a été résolu à l'unanimité qu'**à partir du samedi 1er mai, soient rouverts l'écocentre municipal et le bloc sanitaire au 4-coins**.
16. En hygiène du milieu, il n'y avait pas d'information supplémentaire à transmettre.

Santé et bien-être des citoyens

17. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de la santé et du bien-être des citoyens mais le conseiller répondant, monsieur Mario Lessard, à signaler que dans le dossier de la

modification du système de chauffage centralisé à l'église, la SADC de la MRC nous a informés qu'elle assumera pour la Municipalité les coûts des deux premières étapes figurant à l'offre de services de la firme *Multi-Énergie Best inc.*, lesquelles représentent une somme de 2 750 \$, taxes en sus.

Aménagement, urbanisme et zonage

18. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de l'aménagement, de l'urbanisme et du zonage et le conseiller répondant du secteur, monsieur André St-Louis, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

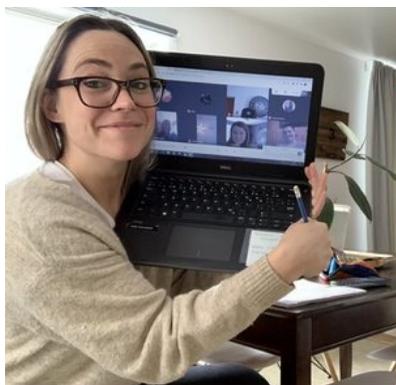
Culture et loisirs

19. Il n'y avait pas de sujet pour décision dans le secteur de la culture et des loisirs et le conseiller répondant du secteur, monsieur Jacques Frappier, n'avait pas d'information supplémentaire à donner.

Autres sujets

20. La séance ayant lieu à huis clos, et aucune demande ou question écrite n'ayant été reçue, il n'y a pas eu de parole au public.

21. Par vote unanime, à 20 h 09, la séance a été levée.



**VIENS APPRENDRE
À TON RYTHME !**



De gauche à droite: Joëlle Charette, Line Gélinas, Marie-Eve Dargis, Nathalie Lacombe et Nancy Lemay

DÉFI VIRTUEL RELEVÉ ! POUR LA CLÉ EN ÉDUCATION POPULAIRE

Quand persévérance rime avec résilience

Chaque personne qui traverse nos murs est unique et a des besoins uniques. Il y avait un réel défi de maintenir nos ateliers en alphabétisation. Comme nous avons à cœur leurs apprentissages et qu'il était impératif pour nous qu'ils puissent poursuivre leurs cours, nous nous sommes équipés de tablettes électroniques et de clés Internet. Pour les alphas, venir à la Clé n'était pas seulement un lieu pour apprendre, c'était aussi un milieu de vie, et il était important pour nous de ne pas leur en priver. Nous avons rendu accessible, grâce à une concertation avec les milieux impliqués, l'utilisation de nos tablettes dans les endroits où résident nos participants. Malgré le fait qu'ils ne sont pas ou peu à l'aise avec les technologies, ils relèvent le défi comme des champions !

Quant aux participants du programme « Je m'implique pour mon avenir ! », l'enjeu principal résidait dans la motivation. Finalement, le taux d'absentéisme est moins haut, l'intérêt et l'investissement dans leurs études demeurent et ils cheminent bien dans cette réalité. L'adaptation est un mot fort de sens cette année! Ils sont bons, débrouillards, patients !

Merci à vous tous de faire votre part pour que nous puissions continuer d'avancer, ensemble ! Votre persévérance et votre capacité à faire face aux différents changements que nous vivons cette année, nous rendent fières de pouvoir évoluer auprès de gens tels que vous !



**ATELIERS
OFFERTS**

Français
Mathématiques
Croissance personnelle
Rehaussement des connaissances générales
Préparation aux TENS*

**Tests d'équivalence de niveau du 5^e secondaire*

Ateliers gratuits
Entrées continues

16 ans et +



819 228-8071

VOTRE BIBLIOTHÈQUE

CONSIGNES À SUIVRE EN ZONE ORANGE

HEURES D'OUVERTURE

MARDI : 17H À 20H

SAMEDI : 9H À 12H

Zone orange

Les usagers ont accès aux rayons.

- 1) Vous pouvez toujours réserver vos livres au téléphone, par courriel ou en ligne.
- 2) Vous pouvez venir à la bibliothèque sur les heures d'ouverture: vous avez accès aux livres.

**N'oubliez pas
VOTRE MASQUE!**



Le port du masque est obligatoire, pour la sécurité de tous.
Les retours de livres se font sur les heures d'ouverture.



Les données du #recensement sont importantes pour prendre des décisions éclairées qui ont une incidence sur nos familles, nos quartiers et nos entreprises. À l'approche du #Recensement2021, restez au fait des annonces, des communiqués et plus encore ici : <https://bit.ly/34SDqAV>



www.legyroscope.org
Facebook : @legyroscope
819 228-2858

Association pour les parents et les membres de l'entourage de la personne atteinte d'un trouble de santé mentale. (Trouble bipolaire, Trouble obsessionnel-compulsif (TOC), Trouble de personnalité limite (TPL), Schizophrénie, Dépression, Trouble majeur diagnostiqué ou non.)

Nos services :

- Activités d'information sur diverses problématiques ;
- Groupe d'entraide ;
- Services jeunesse ;
- Centre de documentation ;
- Intervention psychosociale ;
- Répit-dépannage ;
- Conférences et témoignages.

**Un de vos proches souffre d'un problème de santé mentale? Nous pouvons vous aider.
Communiquez avec un membre de l'équipe au 819 228-2858.**

Le nombre de membres d'un réseau constitue indéniablement la plus belle force de frappe lorsque vient le temps de parler aux noms de ses membres. Dans sa dernière lettre du magazine *VIRAGE*, notre présidente provinciale, Madame Gisèle Tassé-Goodman, présente les avantages de maintenir, pendant la pandémie, des liens forts entre les membres et surtout l'importance de renouveler sa carte de membre. Il en va de notre crédibilité lors de la présentation et la défense de nos revendications auprès des décideurs.

Avez-vous pensé à demander un remboursement d'une partie de votre prime d'assurance automobile à votre assureur? Selon les propres exigences du gouvernement du Québec, depuis mars 2020, tous nos membres se sont vus consignés à domicile sans possibilité d'utiliser leur automobile et ce pour une période pouvant représenter 9 mois. C'est dire à quel point les compagnies d'assurance ont vu leur taux de risques diminuer drastiquement et leur profit augmenter démesurément.

Pour toute question et / ou demande d'information concernant les activités du Club, vous pouvez joindre un des membres du conseil d'administration ou contacter **Madame Lise Duhaime** au 819 268-5363 ou **Madame Marie-Claire Picotte** au 819 268-2165.

Toutes les activités des clubs sont suspendues jusqu'à nouvel ordre de la FADOQ provinciale.

Bonne fête à toi membre de l'âge d'or !

Fêtes en mai

07 Jean-Louis Lavergne	17 Rodolphe Plourde
07 Serge Dubé	18 Camil Pelletier
07 Josée Gendron	20 Nicole Arsenault
08 Rose-Blanche Gagnon	23 Yves Lessard
08 Diane Plante	24 René Lampron
10 Micheline Dupuis	27 Micheline Bergeron
13 Murielle De Champlain	28 Renette Gallant
15 Micheline L. Boisclair	29 Nicole Renière
15 Ghislain Lemay	30 Réjeanne Gélinas

Bienvenue aux nouveaux membres

Mme Nicole Arsenault



2021 est déjà appelée l'année de l'ESPOIR. L'ESPOIR de se revoir. L'ESPOIR de partager. L'ESPOIR de faire de nouveau des activités ensemble. L'ESPOIR d'un renouveau dans nos clubs. L'ESPOIR de briser l'isolement. L'ESPOIR de revivre enfin.

Bonne fête à toi membre de l'âge d'or !

Fêtes en juin

02 Claude Baribeau	08 Yvon Dupuis	18 Lorraine Saint-Yves
04 Andrée Dumais	11 Suzanne Saint-Onge	20 Pierre Brodeur
05 Pierrette Leblanc	13 Nicole Labonne	23 Cécile Bergeron
05 Francine Bellerive	14 Martine Bergeron	25 Claire Boucher
06 Pierrette Leblanc	14 Annette Blais	28 Guy Levasseur
06 Jeannine Vallières	16 Gabrielle Langlois	28 Sylvain Perron
06 Hélène Marcouiller	18 Suzanne Frappier	30 Roger Lessard



Camil Pelletier,
secrétaire



VIEILLIR... En beauté !

Vieillir en beauté, ça veut dire, accepter qu'on n'a plus vingt ans tout en conservant une attitude optimiste devant le vieillissement. Il y a un proverbe qui dit « L'âge n'a aucune importance à moins que vous ne soyez un fromage »... Alors si vous demeurez optimiste face à l'avenir et continuez de croire en vos capacités, vous trouverez la motivation nécessaire pour faire ce qu'il faut pour maintenir votre vitalité physique et intellectuelle. Comme le disait Einstein « La vie, c'est comme la bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre ! »

Pour maintenir votre esprit sain dans un corps sain, il faut d'abord s'hydrater suffisamment en buvant régulièrement de l'eau et fournir à son corps tous les nutriments nécessaires, soit des glucides, des protéines et des vitamines en suivant les conseils du Guide alimentaire canadien. Il faut aussi rester actif physiquement, en faisant au moins 30 minutes d'exercice, trois fois par semaine. Et le meilleur exercice, qui est aussi le moins difficile, c'est la marche !

N'oubliez pas: **On peut être âgé sans être vieux !!!**

Diane Roy

Animatrice bénévole
Cours Musclez vos méninges


Centre d'action bénévole
de la MRC de Maskinongé



Maison de Jeunes
Au Bout du Monde

SAINT-PAULIN SAINT-ALEXIS-DES-MONTS

SIÈGE SOCIAL:

1811 RUE DAMPHOUSSE
SAINT-PAULIN, J0K 3G0
819-268-2709

MDJABOUTDUMONDE@GMAIL.COM

WWW.MDJABOUTDUMONDE.ORG

WWW.FACEBOOK.COM/MDJABOUTDUMONDE

POINT DE SERVICE:

230 RUE NOTRE-DAME
SAINT-ALEXIS-DES-MONTS, J0K 1V0
819-265-2020



Covid-19

Le gouvernement du Québec permet à notre organisme de maintenir ses services auprès des adolescents malgré la pandémie, car nous sommes considérés comme un service essentiel.

La maison des Jeunes a tout de même adapté ses services afin de respecter le couvre-feu et de réduire le risque de propagation de la COVID-19.

Soyez assuré que toute l'équipe de la Maison des Jeunes a à cœur la santé et la sécurité des jeunes et que nous appliquons les mesures sanitaires nécessaires.



Mesures mises en place:

- Le port du masque en tout temps
- Désinfection des mains
- Distanciation sociale
- Adaptation des services d'activités
- Nombre de jeunes limités à nos deux points de service
- Respect du couvre-feu lorsqu'il est en vigueur
- Respect des restrictions pour chaque palier d'alerte

Suivez-nous sur :



Paul-Alexis Dumonde
La Maison de jeunes
Au Bout du Monde



Paulalexisdumonde



Paulalexisdumonde



Notre CA recrute!

Notre organisme est à la recherche d'un membre pour son CA (Conseil d'Administration). Le CA veille au bon fonctionnement de la Maison de Jeunes par ses décisions. Il se réunit 6 à 8 fois par année pour des rencontres d'une durée d'environ deux heures. C'est une implication bénévole enrichissante pour les personnes qui ont à cœur le développement des adolescents de St-Paulin et de St-Alexis des Monts.



Merci à nos partenaires Diamant 2020-2021 :



La page des capsules ponctuelles

Par Michel Purcell

Je viens de me lever et c'est le calme absolu.

Ici, il n'y a que le tic-tac de l'horloge qui se fait entendre. Étrangement, même si je l'entends, je ne vois pas le temps passer. Il est comme ça le temps; discret. Il passe sans qu'on ne le voit jamais.

Pourtant, j'aime bien le prendre et parfois même en donner, tel un intangible présent.

>-----<

Ça y est! J'ai commencé à libérer mon bureau de mes affaires.

Après autant d'années à me préoccuper de celles des autres, ce sera une bonne affaire de simplement m'occuper des miennes. Fini les insomnies à me demander si j'ai fait tout ce que je pouvais, tout ce que je devais, sans trop faire de siennes.

Même si je déteste les départs et les au revoir, j'en suis à mon dernier devoir; quitter sur une bonne note.

>-----<

Bien que ce soit quelque chose que j'hésite à faire, presque à chaque fois que j'ai demandé de l'aide, j'en ai reçu.

Il est même arrivé qu'on m'en offre sans que je le demande. Souvent, ceux qui l'ont fait n'attendaient rien d'autre en retour qu'un minimum de reconnaissance. Pourquoi je vous dis ça? Peut-être parce qu'il est bon de se rappeler parfois, que le monde n'est pas aussi inhumain que certains le croient.

Je me suis dit qu'en m'en souvenant, mon matin commencerait bien.

>-----<

Malgré que certaines de mes publications puissent parfois paraître flyées, je suis un homme très terre à terre.

En fait, je le suis au point de me préoccuper d'avantage de la misère sur terre que des voyages interplanétaires. La conquête de Mars me laisse aussi froid que la planète elle-même.

C'est le genre de défi qui laisse encore trop de monde sur leur appétit.

>-----<

Depuis le début de cette pandémie, les autorités ne nous demandent pas de faire des miracles.

En réalité, tout ce qu'on nous demande est de faire de notre mieux pour que ça aille mieux. Même si c'est facile à comprendre, pour certains, ça semble trop compliqué ou trop demander.

J'ai beau faire de mon mieux pour comprendre ce qui ce passe avec eux, j'en arrive toujours à la même conclusion; ils sont soit niaisieux, ou bedon très paresseux. À moins que ce soit un savant mélange des deux.

>-----<

Parfois, j'aimerais qu tout le monde m'aime.

Heureusement, quand cette idée me vient en tête, je reviens vite à la raison. Pour que ça arrive, je devrais être n'importe qui d'autre que moi. Ce qui n'arrivera pas puisque je n'ambitionne pas de me prendre pour un autre.

J'en viens alors à penser à tous ceux et celles qui prétendent aimer quelqu'un tout en espérant que cette personne change.

CALENDRIER DES COLLECTES

MAI 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						 Écocentre 1
2	3	 4	5	6	 7	8
9	10	11	12	13	14	 Écocentre 15
16	17	 18	19	20	 21	22
23 / 30	24 / 31	25	26	27	28	 Écocentre 29

JUIN 2021

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		 1	2	3	 4	5
6	7	 8	9	10	11	 Écocentre 12
13	14	 15	16	17	 18	19
20	21	 22	23	24	25	 Écocentre 26
27	28	 29	30			

RÉSIDUS VERTS

**Pour faire appel au service de collecte des résidus verts,
vous devez téléphoner au bureau municipal - 819 268-2026 - avant 8 h le lundi matin**

**Vous pouvez laisser un message sur le répondeur au besoin pour vous prévaloir de ce service gratuit
qui a été mis en place pour vous, par votre Municipalité**

ATTENTION : LES BRANCHES ET LES RESTANTS DE TABLE NE SONT PAS ACCEPTÉS!

LIBÉREZ-VOUS DE LA BOÎTE !

LES REBUTS DE CARTON DOIVENT
ÊTRE JETÉS DANS **LE BAC BLEU**

C'EST SIMPLE.



ST-PAULIN
Municipalité



ÉCOCENTRE MUNICIPAL

SAISON ESTIVALE 2021

OUVERTURE LE 1^{er} MAI

QUOI ?

MEUBLES • MATELAS • ÉLECTROMÉNAGERS
BOIS • MÉTAUX • BRANCHES • AGRÉGATS
REBUTS DE CONSTRUCTION / RÉNOVATION
PRODUITS ÉLECTRONIQUES • FLUORESCENTS
PEINTURES • HUILES • PNEUS DÉJANTÉS
BOUTEILLES DE PROPANE

Tous les résidus non énumérés, dont ceux qui peuvent être ramassés sur le bord du chemin lors de la collecte régulière du mardi **NE SERONT PAS ACCEPTÉS À L'ÉCOCENTRE**

Au besoin, renseignez-vous auprès des écocentres opérés par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

QUI ?

L'ÉCOCENTRE MUNICIPAL EST RÉSERVÉ
AUX PARTICULIERS DE SAINT-PAULIN

Une pièce d'identité et une preuve de propriété pourraient être exigées

Le service ne s'adresse donc pas aux industries, aux commerces, aux entrepreneurs en construction, etc.*

* À l'exception des produits électroniques; renseignez-vous auprès du bureau municipal

COMMENT ?

L'accès à l'écocentre se fera dans le respect des consignes sanitaires en vigueur.

On prévoit une grande affluence;

prière de limiter votre nombre de voyages.

OÙ ?



3051, CH. DES PIONNIERS

QUAND ?

ENTRE 9 h ET 12 h

1, 15 et 29 mai 10 et 24 juillet

12 et 26 juin 7 et 21 août

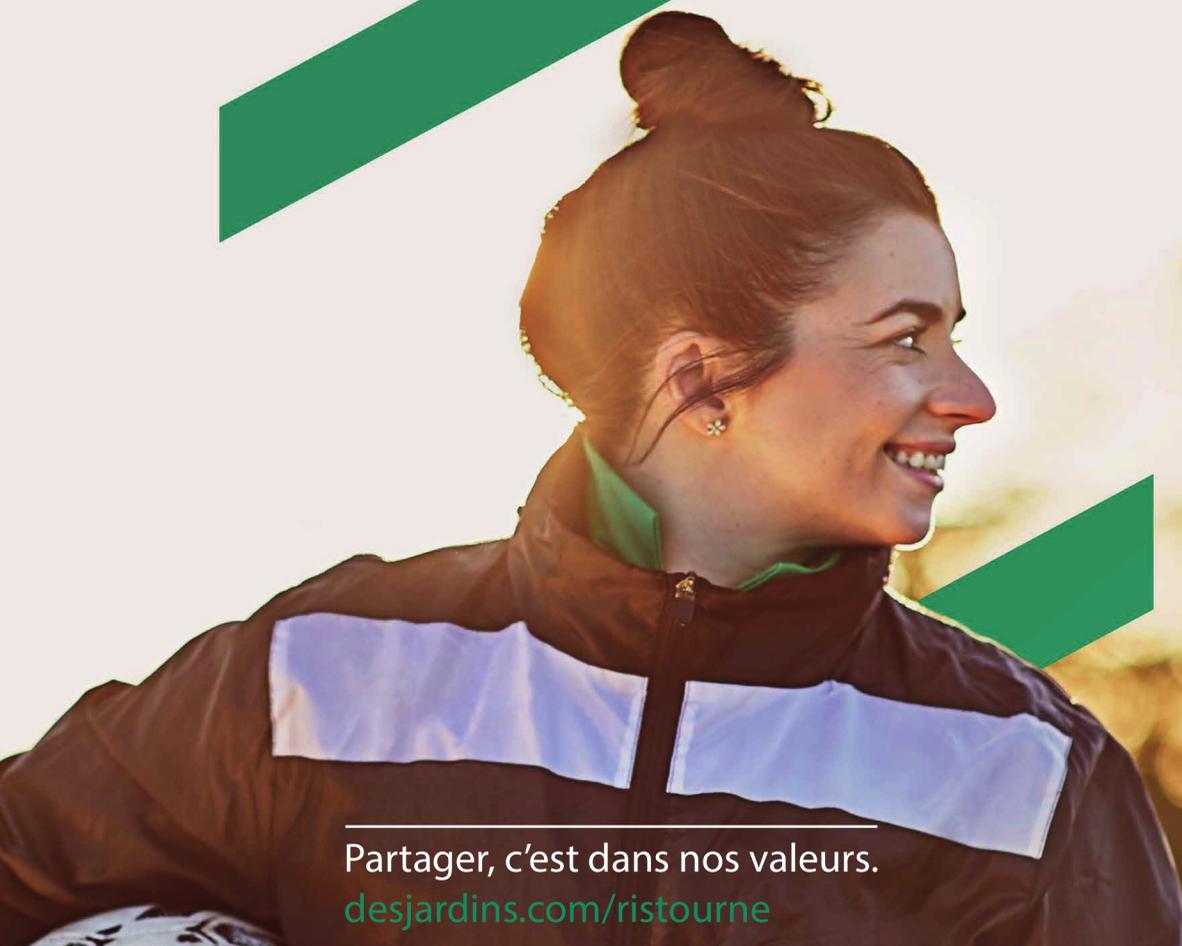
D'autres dates seront publiées ultérieurement



Saint-Paulin

1 804 653 \$

retournés à nos membres
et notre communauté



Partager, c'est dans nos valeurs.

desjardins.com/ristourne

 **Desjardins**
Caisse de l'Ouest
de la Mauricie

Centre de services de Saint-Paulin
2871, Laflèche, Saint-Paulin QC J0K 3G0
Téléphone : 819 519-2366
cdom > facebook.com/CaisseOuestdeLaMauricie